

## **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Dépôt de fioul dans la ZUP de Planoise - Information du Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Ville de Besançon exploite une chaufferie et un dépôt de fioul dans la ZUP de Planoise à Besançon. Suite à la réalisation d'une étude de dangers, il s'avère que le dépôt de fioul peut présenter des risques d'accident technologique. En conséquence, des moyens complémentaires de prévention et de protection doivent être mis en place.

Un arrêté préfectoral a été pris en date du 25 octobre 2001 précisant les nouvelles mesures à adopter portant sur les points suivants :

- protection des eaux,
- mesures préparatoires à la lutte contre l'incendie,
- protection contre la foudre.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal est informé de cette nouvelle situation.

Dont acte.

*Récépissé préfectoral du 28 janvier 2002.*